02B-212000335-20230413-2023010411gratu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 avril 2023

Objet: Autorisation d'occupation du Vieux-Port dans le cadre de « The Boat Project

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame CARRIER Marie-Dominique; Monsieur DEL MORO Alain; Monsieur LINALE Serge; Monsieur ROMITI Gérard; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame COLOMBANI Carulina à Madame PIPERI Linda;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau 02B-212000335-20230413-2023010411gratu-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compéter le paolité de la municipal,



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/AVRIL/01/03 en date du 13 avril 2023 portant approbation du Budget primitif 2023 du Budget annexe du Vieux-Port ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 11 avril 2023 ;

Considérant que The Boat Project est un projet proposant de faire de notre environnement commun, la Méditerranée, un élément essentiel d'éducation au vivre-ensemble, grâce auquel l'association fait découvrir la diversité sous une perspective novatrice ;

Considérant ce voilier, avec à son bord un équipage formé par de jeunes adultes recrutés tout autour de la Méditerranée : les Compagnons de la Méditerranée ;

Considérant que celui-ci accostera au port de Bastia aux alentours du 30 avril, en fonction des conditions météorologiques auxquelles l'équipage est soumis ;

Considérant que le voilier restera pour toute la durée des activités au Port de Bastia ;

Considérant que chaque session d'activités dure deux jours ;

Considérant que le premier jour est dédié à la rencontre avec la ville, son patrimoine ;

Considérant la présence du bateau à Bastia du 8 au 16 mai 2023 ;

Considérant que la période d'amarrage équivaut à un montant d'environ 495 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre SAVELLI Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, A l'unanimité

Article unique:

- **Décide** d'accorder la gratuité d'occupation du Vieux-Port du 8 au 16 mai 2023 au voilier « The Boat Project ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/04/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une

2023/AVR/01/11

publication sur le site de la Mairie.